

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 avril 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Monsieur LINGRAND Bernard, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Madame DUBECQ Anne-Sophie (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame CHARRIN Isabelle (donne pouvoir à Madame MARCEROU Lénaïc).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-16 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2026

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU l'application du cadre budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2024 pour son budget principal ;

VU la réunion des Finances réunie le 08/04/2026 :

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE (Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane s'abstenant) de :

- **ARTICLE 1^{er} : ADOPTER** par chapitre le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 (annexe 4) qui s'équilibre comme suit :
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2025				Nouvelles	Reports	Globales	Var./N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.				
001 - Excédent d'investissement reporté					329 279,94		329 279,94	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	4 133 646,40		4 133 646,40					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 334 931,60	1 093 659,02	241 272,58	82	373 394,24		373 394,24	-72,0
13 - Subventions d'investissement reçues		232 918,40	-232 918,40					
Total recettes réelles hors opérations	5 468 578,00	1 326 577,42	4 142 000,58	24	702 674,18		702 674,18	-87,2
146 - TERRAIN DE FOOT/PLAINE DES SPORTS	200 000,00		200 000,00					
153 - NOUVELLE ECOLE	779 608,16	446 053,75	333 554,41	57	229 555,43		229 555,43	-70,6
166 - EGLISE - BENOITERIE - ANCIEN CIMETIERE	19 600,00		19 600,00		18 000,00		18 000,00	-8,2
Total recettes opérations d'invest.	999 208,16	446 053,75	553 154,41	45	247 555,43		247 555,43	-75,2
Total recettes d'ordre	830 426,89	2 610 942,04	-1 780 515,15	314	479 343,18		479 343,18	-42,3
Total recettes d'investissement	7 298 213,05	4 383 573,21	2 914 639,84	60	1 429 572,79		1 429 572,79	-80,4

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Arbonne, le 27/04/2026

Monsieur le Maire
 Guillaume FOURQUET

